

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2017

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille dix sept, le 20 du mois de janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 12 janvier, s'est réuni salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Secrétaire de séance : Madame Nicole JOUBERT

Préambule : Monsieur le Maire propose de supprimer la lecture à haute voix du compte-rendu du précédent Conseil Municipal. Ce compte-rendu sera joint à chaque convocation et nécessitera toujours l'approbation du Conseil Municipal en début de séance.

Le vote à main levée a donné le résultat suivant :

14 voix pour

Monsieur Florian FRACHET arrivé en retard, n'a pas pu participer au vote.

Le conseil municipal à 14 voix pour a validé le compte-rendu de la séance du 10 novembre 2016.

Mr le Maire demande au conseil l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour les enquêtes publiques, la ligne de trésorerie pour l'épicerie et les bons d'achat des nouveau-nés.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces ajouts.

ORDRE DU JOUR

1 - TRAVAUX ETANG DE LA BESSE

Madame PAGET du CPIE de la Corrèze, maître d'œuvre, a monté le dossier de mise aux normes de l'étang de la Besse.

Sont proposés :

- la réfection du moine (système de vidange)
- le déversoir de crue
- le bassin de décantation

La réalisation de la dérivation de l'un des ruisseaux d'alimentation en eau de l'étang n'est pas nécessaire (validation de l'ONEMA et DDT).

Après la réunion de la commission d'appel d'offre, quatre entreprises ont postulé :

Les entreprises : LAVAL à Sainte Féréole	47 330 € HT
GUICHARD à Ussel	46 180 € HT

MALLET à Brive	69 990 € HT
BACHELERIE à Condat s/Ganaveix	46 900 € HT

L'entreprise BACHELLERIE a été retenue en commun accord avec la commission.

Madame PAGET sera chargée de réaliser le plan de financement, les recherches de subventions (Agence de l'eau... Département...).

Elle propose le calendrier suivant :

Le bassin de décantation en septembre

La vidange de l'étang le 22 octobre

Le moine et le déversoir de crue seront terminés en novembre

Sécurisation des pontons existants.

Le vote à main levée pour valider ce projet a donné le résultat suivant :

15 voix pour

2 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE : Commission d'Evaluation des Charges Transférées

Depuis le 1er janvier la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche a pris, conformément à la Loi Notre, une nouvelle compétence : les zones d'activités économiques (quatre sur le territoire : 2 à Uzerche - 1 à Perpezac le Noir - 1 à Vigeois).

Il est nécessaire de transférer certaines charges, une commission appelée CLECT a vu le jour et validé celles-ci.

Monsieur le Maire (membre de cette commission) a présenté les différentes charges annuelles et donné leur coût à la Communauté de Communes : 43 986,60 €.

Sachant que chaque commune doit valider, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter ce dispositif.

Le vote à main levée a donné les résultats suivants:

11 voix pour

3 abstentions (Madame Odile SARCOU - Madame Brigitte LEBRIEZ - Madame Susanne Waechter)

1 voix contre (Monsieur Stéphane MALIGNE).

3 - VENTE DES BIENS COMMUNAUX

IMMOBILIER

La grange communale : deux acquéreurs potentiels, Monsieur Pascal MONTEIL qui envisage d'y installer un atelier photo et un logement et Monsieur Vincent HERMIDA qui s'engage à créer un gîte et un logement.

En dernier lieu, Monsieur MONTEIL s'étant rétracté, Monsieur le Maire propose de vendre ce bien à Monsieur HERMIDA (20 000€ pour la commune).

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

15 voix pour

BOIS (Forêt communale du stade)

L'exploitation des 4 ha, compte tenu de l'âge et la maturité des arbres, est nécessaire, par conséquent, Monsieur le Maire propose une éclaircie, suivie de la vente du bois.

Trois sociétés proposent une appréciation globale :

COMPTOIR DES BOIS DE BRIVE à Brive 14 500€

L'Entreprise GILIBERT, par courrier, une somme de 8 400€ augmentée d'une estimation verbale de 1 000 à 1 500€

L'Entreprise CFBL de Salon la Tour : prix à la grume (listing) - mesuré en bord de route, mais pas d'évaluation globale.

Le choix s'est porté sur le COMPTOIR DES BOIS DE BRIVE, à condition de bien stipuler sur le contrat la mention "suivi de chantier" ainsi qu'une surveillance quasi journalière.

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

11 voix pour

3 abstentions (Madame Michelle JENTY - Messieurs Stéphane MALIGNE et Dominique POITOU

1 contre Monsieur Michael PILLING)

4 - MATERIEL ADAPTE SCOLAIRE

Suite à un courrier de Madame Catherine LAVERGNE, Inspectrice chargée de l'Enseignement du 1er degré, circonscription de TULLE-VEZERE, signalant que le matériel adapté pour la prise en charge des élèves par la psychologue scolaire est obsolète.

L'achat de tests se monte à 3 181,20€ pour l'ensemble des communes.

La participation, pour MEILHARDS, est de **100,41€**.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la validation de cette proposition.

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

12 voix pour

3 abstentions (Mesdames Michelle JENTY et Catherine CHAUNU - Monsieur Dominique POITOU)

5 - DIAGNOSTIC EAU POTABLE

Monsieur le Maire fait un état des lieux du réseau d'eau potable de la commune et précise que :

- la maintenance constante, voire amplifiée devient récurrente
- la recherche de fuites est parfois longue et difficile
- la réfection de certains secteurs est à prévoir.

A la vue des nouvelles directives de l'Agence de l'Eau et du Département (rendement du réseau, prix, amélioration techniques et technologiques...), les travaux futurs auront un coût important.

Pour que la commune bénéficie des différentes subventions il est nécessaire d'effectuer un diagnostic, donc de choisir un cabinet expert.

Monsieur le Maire demande l'approbation du conseil municipal qui vote à l'unanimité

6- ENQUETE PUBLIQUE – CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire rappelle que la dernière enquête publique a eu lieu en 2012.

Plusieurs administrés ont fait parvenir à la mairie des demandes écrites de changement d'assiette ou d'aliénation de chemin rural et attendent les régularisations.

Vu le nombre des dossiers, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prévoir une enquête publique courant 2017. Il rappelle que toute demande parvenue après la réunion du conseil ne sera pas prise en compte cette année.

Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

12 voix pour

3 abstentions (Monsieur Stéphane MALIGNE - Mesdames Susanne Waechter et Brigitte LEBRIEZ)

Le choix du commissaire-enquêteur, les différentes demandes et la date officielle de l'enquête publique seront votées lors de la prochaine réunion.

7- LIGNE DE TRESORERIE POUR L'EPICERIE

Les comptes définitifs pour l'épicerie communale sont encourageants.

Cependant, afin d'avoir une "souplesse" pour le budget 2017, une ligne de trésorerie de 10 000€ est nécessaire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lui donner pouvoir pour mener à bien cette opération.

Le vote à main levée donne les résultats suivants :

14 voix pour

1 abstention (Madame Brigitte LEBRIEZ)

8- BONS D'ACHAT NOUVEAUX-NES

Monsieur le Maire propose que désormais chaque nouveau-né de la commune (ils étaient cinq en 2016) reçoive un bon d'achat de 40€ à utiliser au magasin COURTEILLE à CHAMBERET. Cette dépense sera prévue au compte 6232 du budget primitif 2017.

Ce bon sera remis aux familles lors des vœux du Maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

9 - QUESTIONS DIVERSES

AIRE DE JEUX

Une commission s'est réunie afin d'élaborer un projet pour la création d'une aire de jeux pour les enfants. Implantée sur le site de la salle polyvalente, cet espace jeux, comportant cinq structures pour enfants de 2 à 12 ans, ainsi que des tables et des bancs, un circuit promenade, la plantation d'arbres, permettrait aux enfants d'avoir une aire de jeux en plein air pour se retrouver pendant les vacances ou lors de festivités dans la salle polyvalente.

Le coût de cette installation serait d'environ 10 000€.

Afin que ce projet intéressant puisse voir le jour, Monsieur le Maire propose que la commission affine son projet et le présente lors du prochain conseil municipal en vue d'une décision finale.

COURRIER

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier qu'il a reçu de Monsieur Gérard TAVERS de la Nouaille à CHAMBERET. Monsieur TAVERS fait savoir à la commune de MEILHARDS qu'il a contacté par écrit Monsieur Daniel CHASSEING, Sénateur Maire de CHAMBERET pour régler la situation du chemin communal de la Nouaille à Lachaud.

Monsieur le Maire fait l'historique de cette affaire débutée en 2010.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de sa rencontre avec l'un des protagonistes, administrée de MEILHARDS, qui, verbalement a confirmé que la détention de papiers officiels peuvent remettre en question les décisions antérieures.

Monsieur le Maire propose qu'un courrier avec copie au Sénateur Maire de CHAMBERET soit envoyé à cette personne afin qu'elle fasse parvenir ces documents le plus rapidement possible.

LES REALISATIONS PREVUES CETTE ANNEE

Les travaux envisagés pour les années à venir, avec, en particulier deux projets majeurs : l'étang de la Besse et la maison des Sœurs vont nécessiter un budget important.

Monsieur le Maire présente les deux pistes financières suivantes :

- un emprunt conséquent de 160 000€ sur 20 ans remboursable mensuellement par une partie des dotations mensuelles de 1 127€ de la Poste dans le cadre de l'Agence Postale.
- un emprunt à court terme de 80 000€ à taux très bas en attente des paiements des subventions et des remboursements TVA arrêtés par les différents organismes.

Pour élaborer le budget communal 2017, Monsieur le Maire fait part des éventuels projets :

Voirie

Accessibilité

Rénovation du court de tennis

Aire de jeux

Changement d'assiette des chemins

Entretien des bâtiments

Défense incendie à Sauviat

Il précise qu'une étude pour le remplacement de l'éclairage public existant va être demandée à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie.

ETANG DE LA BESSE

A la demande du conseil municipal, Monsieur le Maire précise le projet envisagé pour l'étang de la Besse avec :

- mise aux normes
- sentier pédagogique qui peut être subventionné par la mise en place de panneaux "faune et flore"
- aire de camping-car
- hébergement (mobil home)
- emplacements pour la pêche
- théâtre de plein air

Monsieur le Maire précise que ce projet nécessitera, bien entendu, un partenariat actif avec les différents riverains.

CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)

Monsieur le Maire précise que Madame Colette MONTAUDON représentera avec lui la commune de MEILHARDS dans le nouveau CIAS créé par la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche.

REMERCIEMENTS

Nombreux remerciements écrits ou verbaux pour les colis offerts par le "Noël des Aînés", en particulier des courriers de Mesdames WANDEWOESTYNE et ROBY, ainsi que de Monsieur et Madame HECKLE.

Remerciements également de la famille TENEZE, suite au décès de Monsieur Jean TENEZE.
De Monsieur Christophe PETIT, Conseiller Départemental, suite au décès de sa grand-mère.

Monsieur le Maire remercie de nouveau tout son conseil municipal pour son implication pour traiter les différents projets et se permet de remercier particulièrement Madame Nicole JOUBERT pour son investissement lors de la réalisation du bulletin municipal.

La séance est levée à 23 heures 15